

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL (MBTP)



MBTP

■ GROUPE APICIL

Prix MBTP « prévention et santé au travail » Développons ensemble votre projet !

Votre entreprise est porteuse d'un projet innovant dans le domaine de la qualité de vie au travail ? Alors nous vous proposons de concourir!

Le Prix MBTP « prévention et santé au travail »

Il récompense une entreprise ou une start-up qui porte un projet innovant pour améliorer la santé au travail et prévenir les risques professionnels.

Depuis 2017, la mutuelle MBTP remet son prix lors des Trophées du cadre de vie du Festival FimbACTE, qui se tiennent en octobre, à Paris.

Le Festival FimbActe récompense chaque année des projets et des réalisations portés par des collectivités, des entreprises ou des organismes répartis sur l'ensemble du territoire national. Depuis plus de 25 ans, il contribue à l'émergence des nouvelles tendances qui feront les innovations de demain en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture et de construction.

Quels critères doivent remplir votre projet ?

- Il doit contribuer à la prévention des risques professionnels et permettre l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- Il peut être un produit ou un service.
- Il doit être innovant.
- il peut se déployer pour le secteur du BTP.

Quelle structure peut s'inscrire ?

- Une start-up.
- Une auto-entreprise.
- Une TPE ou une PME.

Pourquoi y participer ?

- Donner de la visibilité à votre projet.
- Tester votre produit ou votre service auprès des entreprises adhérentes à la mutuelle.
- Trouver des opportunités commerciales dans le secteur du BTP.